

CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du
22 JUIN 2016, 19H

convoquée extra muros au Refuge des Champs des Boz

ORDRE DU JOUR

- 01) APPEL, ORDRE DU JOUR
- 02) ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS, DEMISSIONS.
- 03) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 novembre 2015
- 04) MOTION LUX GERBER, impôt sur les successions
- 05) PREAVIS 01 / 2016, comptes 2015
- 06) COMMUNICATIONS MUNICIPALES
- 07) DIVERS

APPEL, ORDRE DU JOUR

Appel

- 01 L'heure de convocation à cette dernière séance de législature est passée et M le Président Menzel propose de passer à l'appel. **19** Conseillères et Conseillers, sur 45, répondent **présents**. Il est à signaler que le changement d'horaire de la séance, ainsi que le chevauchement théorique de deux législatures pourraient avoir semé le trouble dans l'assemblée.

OJ

- 02 L'ordre du jour sera suivi sans modification.

ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS, DEMISSIONS.

Admissions

- 03 Mme Uldry, assermentée à la séance du 9 mai, doit à nouveau prêter serment pour participer aux débats de cette dernière séance de législature. M Menzel procède et l'assemblée **comptera 20 voix** pour les débats de ce soir.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 novembre 2015

PV du 25 novembre

- 04 Les Conseillers ont pu préalablement prendre connaissance de ce document qui fut envoyé avec la convocation. M Menzel, après l'avoir mis en discussion, propose de passer au vote; le **PV du 25 novembre** est **adopté** tel que rédigé, à l'unanimité.

MOTION LUX GERBER

Motion

- 05 M le Président précise que selon l'article 54 de notre règlement du Conseil, Mme Lux Gerber a valablement déposé sa motion pour la séance de ce soir. Ce texte, demandant l'abandon par notre commune de l'impôt sur les successions en ligne directe, était joint à la documentation utile à nos débats. M Menzel propose à M le Syndic de s'exprimer à ce sujet. M Denis ne donnera toutefois pas son avis, afin de ne pas influencer le vote de l'assemblée sur l'adoption, ou non, de la dite motion. M Nyffenegger souhaite connaître les montants concernés par l'objet. M le Syndic répond qu'il est impossible pour une petite commune d'évaluer une telle rentrée fiscale, mais relève l'encaissement par la commune de 145 000.- et 71 000.- pour les années 2014 et 2015. Dominique Stoudmann désire savoir qui est concerné du défunt ou des héritiers habitant ou non la commune ? IL ne peut être répondu à la question en l'état. M François Denis déclare soutenir cette motion car les montants concernés ont déjà été ponctionnés deux fois par l'impôt sur revenu et fortune. Mme Valsesia demande si l'abandon de cette recette ne provoquera pas l'augmentation de l'impôt de base pour compenser la différence; M le Syndic suppose que cela pourrait être le cas. M Nyffenegger pense qu'il serait souhaitable d'abandonner cet impôt afin de s'aligner sur nos communes voisines. M Vincent Denis répond que de toute manière des différences en matière fiscale subsisteront par l'impôt de base, par ex Vaux à 39 et Bussy à 76. M Menzel fait passer au vote et **14 Conseillers soutiennent la motion**, un la refuse et 4 s'abstiennent. La Municipalité devra donc traiter cet objet dans les délais prévus par la LC.

PREAVIS 01 / 2016 COMPTES 2015

Comptes 2015

- 06 M David Spycher, Président de la commission est absent. M Garcia, membre, propose d'aller chercher chez lui son exemplaire du rapport de commission afin de pouvoir poursuivre la séance. M Menzel lève donc la séance à 19h50, et montre son agacement face à cette désorganisation. Certainement que le changement d'heure et d'endroit pour cette séance estivale y est pour quelque chose. Les débats reprennent à 20h, et M François Denis, rapport en main, présente les travaux de la commission qui, en date du 13 juin, a pu questionner Messieurs Vincent Denis et Ch-Antoine Valsesia afin d'analyser la comptabilité communale. In fine, le rapporteur recommande à l'assemblée l'adoption du préavis 01 / 2016, et de donner décharge à la Municipalité pour les comptes 2015. M le Syndic précise que le solde positif présenté est dû à l'encaissement des taxations définitives des précédentes années, et que son principal souci pour le futur reste les ponctions faramineuses de l'état au niveau de la facture sociale. M le Président demande le vote; **l'adoption des comptes se fait à l'unanimité.**

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Yves Schopfer

- 07 annonce les travaux de finition de la RC 74 du 11 au 15 juillet avec une route fermée entre Bussy et Clarmont. La déchetterie sera donc inaccessible cette semaine là. Il annonce aussi l'organisation de la fête nationale à Chaniaz, le 31 juillet, programme à suivre.

Jacques Stoudmann

- 08 Le PGA communal étant actuellement en révision, Jacques souhaite relever deux points particulièrement importants aux yeux de la municipalité. Premièrement elle souhaite mettre en évidence la problématique des volumes bâtis inutilisés, par exemple dans les anciennes fermes, volumes qui devraient être valorisés avant le zonage de nouveaux terrains. Parallèlement la municipalité travaille sur un échange de parcelle avec la famille Hoffmann. En effet, un échange partiel des parcelles 18 et 23 avantagerait les deux parties propriétaires, notamment en matière de construction. M Stoudmann précise que le 1er jet de notre PGA est actuellement en main des différents services cantonaux concernés.

Ch-Antoine Valsesia

- 09 confirme l'organisation par les 4 communes de Chaniaz de la traditionnelle sortie des Séniors, le 23 septembre. Le but en sera cette année le tout frais Musée Chaplin à Vevey.

Vincent Denis

10 A la suite d'un dernier article de presse sur la collecte par le BVA des données des habitants vaudois, M le Syndic précise que le bureau communal de Contrôle de l'Habitant ne peut transmettre uniquement que les noms et adresses des citoyens, sans autre information, ceci en regard de la Loi sur la protection des données personnelles. M Denis informe de l'avancée du projet de parc aquatique à Morges, dont le PPA vient d'avoir le feu vert du Canton. Dès lors la procédure peut se poursuivre pour voir une inauguration du site à l'été 2021.

Le réseau de distribution d'eau pose passablement de problèmes avec de multiples ruptures. L'AVM étudie donc le remplacement de la conduite sur le tronçon Vaux village - Monnaz. M Denis relève que l'association a déjà investi 1.5 million en rénovation durant la dernière législature. Pour en terminer, M le Syndic tient à remercier vivement M le municipal Jacques Stoudmann pour ses deux législatures au service de notre commune. Il relève la disponibilité de Jacques, d'abord au sein du Conseil, puis de la muni, en passant par les pompiers et les multiples associations intercommunales et régionales. Par ses applaudissements nourris l'assemblée souhaite bon break au jeune retraité.

DIVERS

Jean-Pierre Lardet

11 désire savoir, revenant à la péréquation communale, si le fait d'augmenter l'impôt ne risque pas de faire rentrer plus d'argent, donc de nous faire payer encore plus au travers de la dite péréquation. M le Syndic répond que par les filtres de l'écrêtage et de la valeur du point d'impôt, la commune devrait pouvoir payer sa facture et équilibrer ses comptes. M Denis confirme que les recherches et négociations afin de maintenir l'équilibre seront le gros travail de la municipalité en début de législature. Elle pourra compter sur l'expérience de l'AdCv, ainsi que peut-être s'appuyer sur les études de 14 autres communes vaudoises se trouvant dans une situation quasi identique.

RAPPEL

·
· La parole n'est plus demandée, M le Président clos la séance à 20h35.

Les Conseillers sont invités à se diriger côté grill pour terminer la soirée, splendide, par une saucisse-party.

François Menzel Président

Raymond Stoudmann secrétaire